

Pari Syndical 89

... il faut voir grand pour l'École ...

Une rentrée de combats !



Après l'été 2018 qui avait révélé l'affaire Benalla, après une année 2018-2019, entachée d'inacceptables violences policières qui ont causé des mutilations de gilets jaunes et une mort, celle de Zineb Redouane, voilà que l'été 2019 a, lui aussi, connu un nouveau drame, la mort de **Steve Maia Caniço**, mort d'avoir dansé à la fête de la musique.

Après l'émotion, la colère est grande. Pour la FSU, ce drame résulte d'une répression injustifiée de la part des forces de l'ordre mais aussi des consignes de maintien de l'ordre qui leur sont données. Ceci questionne sur la stratégie du gouvernement. La LDH (Ligue des Droits de l'Homme) n'hésite pas à parler de « simulacre d'enquête » en ce qui concerne l'IGPN. Nous ne devons pas nous habituer à ces violences, indignes d'un état dit républicain.

Mais l'été 2019 est aussi l'été au cours duquel se sont multipliés les appels à la prise de conscience quant à **l'état de notre planète**. Il s'agit bien de changer le système global de production à outrance, qui pille les ressources naturelles sans éthique, pour le profit de quelques uns. Cela n'a pas empêché le gouvernement de voter en faveur du **CETA**, accord de libre-échange encore plus libéral, qui va entraîner une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans ce cadre également que s'inscrit l'appel de la FSU à **signer contre la privatisation d'Aéroports de Paris**. En effet, signer cette pétition c'est une bataille contre les privatisations et pour la préservation et le développement des biens communs, mais aussi un combat pour la sauvegarde de l'environnement et pour la transition écologique car rien ne serait pire que laisser les clefs du transport aérien aux intérêts privés.

Depuis des années, des entreprises assurant des services publics sont vendues à des intérêts privés. Ignorant des objectifs sociaux et environnementaux de long terme, elles les transforment en machines à produire des dividendes pour les actionnaires, privant les finances publiques, et donc les services publics, de sommes considérables.

Pour signer : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

La rentrée 2019 sera également marquée par les **mobilisations pour la Fonction Publique et contre une nouvelle réforme des retraites** (cf. p.9&12). Dans nos classes, nous serons bien évidemment mobilisé.es, comme chaque année, pour la réussite de TOUS les élèves. C'est pour honorer cet enjeu que le SNUipp s'opposera aux nouvelles évaluations de septembre (cf. p. 3).

**Parce que c'est maintenant qu'il faut agir, toute l'équipe du SNUipp 89 sera à vos côtés dans ces combats !
Bonne rentrée à toutes et tous.**

Nina Palacio

numéro
118
28 août 2019

SNUipp-FS U.

le sommaire

- EditoP1
- Liberté pédagogiqueP2
- Carte des déchargées P2
- ÉvaluationsP3
- Maternelle/On aime, on en parleP4
- Sous-mainP5-8
- SalairesP9
- Commission pédagogiqueP10-11
- RetraitesP.12

l'agenda

STAGES

Mardi 19 novembre 2019, le SNUipp vous invite à travailler collectivement avec Patrick Picard sur l'évaluation : *"Injonction paralysante ou levier pour la réussite : comment dépasser les contradictions ?"*

20ème Université d'Automne du SNUipp, du 18 au 20 octobre 2019, À Port-Leucate

Numéro CPPAP :

0621S07927.

n° ISSN: 2271-9601

Directrice de publication :

M.Grignon

2, av. Courbet

89000 Auxerre

Abonnement annuel : 15€

Prix au n° : 1 €

Calendrier gratuit

MONTEAU PPDC

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Faire vivre la liberté pédagogique pour faire réussir tous les élèves

La maîtrise des fondamentaux, enjeu de l'école du XXI^{ème} siècle ? Les études internationales montrent que le logiciel ministériel est frappé d'obsolescence. En effet, **les savoirs de base comme le déchiffrage sont bien maîtrisés par les élèves français.** Par contre, les savoirs de haut niveau comme la compréhension de l'implicite le sont beaucoup moins, en particulier pour les élèves des classes populaires.

Loin de leur proposer l'accès à une culture commune, l'école des fondamentaux leur refuse l'accès au sens, indispensable à la réussite future et à l'exercice de la citoyenneté. La circulaire de rentrée donne le « la » de cette école à faible ambition. Il s'agit surtout de mettre la profession au pas. La cadence est donnée par cinq nouveaux «quides des bonnes pratiques» qui tiennent lieu de partition injonctive. En point d'orgue, la maternelle est promise au retour d'une primarisation qui ne manquera pas de générer de l'échec prématuré. A la baguette, les corps d'inspection sont mobilisés pour mettre en musique avec autorité le petit guide orange CP et autres recommandations ministérielles qu'un pilotage hiérarchique renforcé présente comme un solfège réglementaire. Les visites de classe sont appelées à se multiplier, dévoyant l'accompagnement de ses visées formatives pour en faire un outil de contrôle de conformité à des partis-pris contestables.

Une telle caporalisation des enseignantes et des enseignants permettrait-elle à l'école de chanter juste l'air de la réussite de tous ? Il est permis d'en douter à la lecture de la récente **enquête TALIS qui dévoile le défaut de formation au sein d'un système éducatif français**, placé en dernière position des 48 pays analysés.

Or, de nombreuses études rappellent que le meilleur impact sur la réussite des élèves relève de l'exercice d'une pleine professionnalité enseignante et par là d'une solide formation initiale et continue, adossée à la recherche. Ainsi, la capacité à effectuer les retours d'informations immédiats auprès des élèves au cours du processus d'apprentissage, l'explicitation des stratégies méta-cognitives, l'organisation et la mise en place de tutorat par les pairs et d'apprentissage collaboratif en groupe-classe sont des leviers puissants mais qui ne relèvent pas de l'improvisation.

Des pistes ambitieuses qui ouvrent bien d'autres perspectives que le triptyque officiel évaluation standardisée, remédiation uniformisée et individualisation forcenée, claironné par le ministre.

Marianne Grignon

Vos référentes et référents SNUipp-FSU dans l'Yonne

The map shows the following locations and their referents:

- Sens 1**: Marianne Grignon (Paron, École élémentaire P. Curie)
- Sens 2**: Johann Gout (Sens, École élémentaire Rigault)
- Joigny**: Philippe Wante (Migennes, SEGPA Collège J. Prévert)
- Auxerre 1**: Guillaume Donnat (Auxerre, École élémentaire Renoir)
- Auxerre 2**: Benoit Foissy (Auxerre, École élémentaire Renoir)
- Auxerre 3**: Delphine Lottin (Joigny, RASED St Exupéry)
- Avallori**: Jean-Marc Culmann (Avallon, École maternelle La Fontaine)
- Domats**: Jaime Lopez (Domats, École élémentaire)
- Migennes**: Eric Parize (Charny, École primaire)
- Saints-en-Puisaye**: Isabelle Prillot (Saints-en-Puisaye, École primaire)
- Monéteau**: Nadine Lenoir (Monéteau, École maternelle Colbert)
- Saint Florentin**: Nina Palacio (Saint Florentin, École maternelle Anne Frank)
- Courbet**: Mathilde Lancelot-Ronot (Auxerre, École maternelle Courbet)

Des évaluations pour formater les pratiques

Les évaluations CP et CE1 ont été généralisées l'année scolaire dernière pour soi-disant aider les enseignants et les enseignantes dans leur diagnostic des difficultés que peuvent rencontrer leurs élèves. Les nombreux témoignages de collègues au moment de la passation, de la saisie des résultats et du retour vers les parents étaient particulièrement critiques sur l'utilité de ce dispositif : épreuves inadaptées, mise en situation d'échec ou d'anxiété des élèves, conditions de passation biaisant les résultats, difficultés de saisie des résultats, intimidation des PE qui entendent utiliser leurs propres outils... et des résultats qui n'apportent rien de plus que ce qui était déjà connu pour deux tiers d'entre eux et elles.

Mais ce sont les trois notes de la DEPP d'avril 2019 qui dévoilent le véritable objectif poursuivi par le ministère : **l'encadrement des pratiques enseignantes et l'imposition de protocoles articulant une méthode d'apprentissage de la lecture (syllabique) et des modalités de remédiation basées sur la répétition et l'entraînement par petits groupes.**

L'exemple de la fluence, qu'on appelait lecture courante dans les années 60, est éclairant. Dans la circulaire de rentrée 2019, chaque année scolaire, du CP au CM2, a des objectifs précis et quantifiés d'apprentissage comme cette étrange norme de « 50 mots lus à la minute en fin

de CP ». Pourtant, dans son analyse des évaluations nationales du 10 mai 2019, Roland Goigoux prévenait : « *Exiger 30 mots à la minute à l'entrée au CE1 impliquera d'intervenir auprès de 30 % des élèves hors EP et 45 % en EP+. Heureusement, la DEPP n'a pas suivi le guide orange de la DGESECO qui fixait ce seuil à 50 mots par minute : si elle l'avait fait, ce serait 75 % des élèves (tous publics confondus) qui auraient été jugés comme étant en difficulté.* » Une norme est donc maintenant fixée, dont on sait qu'elle mettra artificiellement les ¾ des élèves en difficulté, pour obliger les enseignant-es à développer des ateliers de fluence, obsession de ce ministère. Les défenseurs de cette fluence peinent pourtant à convaincre que celle-ci serait la voie royale pour construire la compréhension en lecture...

La prochaine phase d'évaluation devra se dérouler du **lundi 16 septembre au vendredi 27 septembre 2019**. Même si le ministère dit avoir modifié les éléments les plus problématiques de la précédente phase, il serait très étonnant que les enseignant-es s'en satisfassent. Au-delà des évaluations, **les enseignant-es sont mis devant un constat : il leur revient de défendre leur métier, qui consiste à faire des choix pédagogiques et à construire des situations d'apprentissage. Le SNUipp-FSU est totalement engagé à leurs côtés !**

Benoit Foissy

Le SNUipp-FSU vient de contribuer à un 4-pages, avec dix organisations qui affirment que lire c'est comprendre.

10 organisations d'une même voix répondent que lire ne se limite pas à décoder ou à orali-

ser le plus rapidement possible. Apprendre à lire est une opération complexe et lire c'est comprendre. La publication décrypte les prescriptions ministérielles, en les confrontant aux travaux de la recherche.

Elle revient sur la complexité de cet apprentissage et le rôle crucial qu'ont les enseignantes et enseignants des écoles pour concevoir les apprentissages.

Elle veut aussi les conforter dans leur professionnalité : les enseignants en s'appuyant sur la formation, la recherche, le travail collectif sont les plus à même à construire leur péda-

gogie pour adapter les apprentissages aux besoins de leurs élèves.



Apprendre à lire, oui mais comment ?

Les organisations signataires :

- 1) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 2) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 3) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 4) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 5) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 6) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 7) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 8) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 9) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture
- 10) Association Française pour l'Enseignement de la Lecture

Cette publication donne un argumentaire qui permet d'expliquer aux parents que l'acte de lire n'est pas si simple et dans le même temps de dénoncer les discours ministériels.

Issue de la réflexion collective de nos organisations, elle se propose de faire le point sur l'apprentissage de la lecture, en contrepoint des préconisations ministérielles. La façon de considérer l'acte de lire et d'écrire constitue un choix politique qui doit répondre à la question centrale : quelle école voulons-nous, pour quelle société et quels citoyens ?

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr



La maternelle dans le viseur

La rentrée 2019, en maternelle, sera marquée par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, censée participer à la réduction des inégalités scolaires. Mais on voit mal comment cette mesure pourrait améliorer des conditions de scolarisation dégradées, quand 97,2 % d'une classe d'âge fréquente déjà la petite section.

A Mayotte et en Guyane, elle est un véritable enjeu et les 100% ne seront pas atteints, faute de créations de classes et de locaux. Dans le même temps, la scolarisation des moins de trois ans, pilier de la réussite scolaire pour les élèves des familles les plus éloignées de la culture scolaire, stagne à moins de 12 % d'une classe d'âge.

Une école publique affaiblie

L'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans se traduit donc essentiellement par un cadeau à l'école privée, à hauteur de 150 millions d'euros. **Pas de quoi inverser le sous-investissement dans une maternelle publique en sureffectifs**, en manque de locaux et de matériels adaptés, ni d'améliorer les conditions de scolarisation ou la formation des personnels.

En matière de relation école-familles, le contrôle administratif de l'assiduité se substitue au rapport de confiance, fondé sur la libre adhésion des parents. **Les seuls aménagements possibles sont à l'initiative des familles, pour les élèves de petite section, sur les heures de classe l'après-midi.**

Il appartient au directeur après consultation de l'équipe éducative de transmettre un avis à l'EN qui statuera. Si cela a le mérite de clarifier les responsabilités, cette mesure rigidifie les organisations possibles. Les évolutions et adaptations sont rendues plus compliquées et les procédures sont chronophages, notamment pour les directeurs ou directrices. **Les rentrées échelonnées ou adaptées ne sont pas envisagées, les problématiques de locaux ignorées.** L'identité de la maternelle, sa capacité à s'adapter aux besoins et aux rythmes du jeune élève, à prendre en compte le contexte social et culturel d'une première scolarisation, sont remises en cause.

Le retour de la primarisation

Les objectifs assignés à la maternelle par la circulaire de rentrée 2019 relèvent des mêmes contradictions entre ambitions et réalisations. L'insistance en faveur de la sécurité affective des élèves dépend du seul « discours positif » des enseignantes.

Elle ne s'accompagne d'aucune mesure de nature à améliorer les conditions d'accueil. Tournant le dos à l'ambition et aux équilibres des programmes 2015, les missions sont réorganisées prioritairement autour de la phonologie enseignée dès la PS, du vocabulaire et de la « préparation aux apprentissages fondamentaux ».

**Ce retour à la primarisation produit des effets bien connus :
construction précoce de la « difficulté scolaire » et
renforcement des inégalités scolaires**

Mathilde Lancelot-Ronot

On aime, on en parle

Pour la classe



« **Les dix millénaires oubliés qui ont fait l'Histoire** »
de
J-P. Demoule
- 2017 -

Cette « révolution néolithique » a vu se mettre en place des pratiques qui ont toujours cours aujourd'hui : le travail, la guerre ou encore la religion. Jean-Paul Demoule les explore avec la hauteur de vue de l'archéologue et la passion de transmettre. Il bouscule notre vision de la préhistoire et notre rapport au monde tel qu'il est, ou tel qu'il pourrait être.

Bande dessinée



« **Les Damnés de la Commune** »
de
R. Meyssant
- 2017 -

Lorsque Raphael Meyssant apprend qu'un Communard du nom de Lavalette habitait 150 ans plutôt dans son immeuble, il se met en tête de découvrir et de raconter l'histoire de ce voisin en recherchant des indices dans les archives de la ville de Paris.



« **L'humanité en péril** »
de
F. Vargas
- 2019 -

« Mais bon sang, comment vais-je me sortir de cette tâche insensée ? De cette idée de m'entretenir avec vous de l'avenir du monde vivant ? Alors que je sais très bien que vous auriez préféré que je vous livre un roman policier. ... »

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL
À VOS CÔTÉS

VOUS NOUS SUIVEZ ?
adherer.snuipp.fr





Mai 2020

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	10
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	11
12	M	
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	12
19	M	
20	M	
21	J	Ascension
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	13
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

Juin 2020

1	L	Pentecôte
2	M	
3	M	23
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	
10	M	24
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	
17	M	25
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	
23	M	
24	M	26
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	
30	M	

Juillet 2020

1	M	
2	J	27
3	V	



fin Août : dernière phase du mouvement

Oct. : 20ème université d'automne du SNUipp du 18 au 20.

Nov. : CAPD des promos, devenir spécialisé

Déc. : permutations, devenir PEMF

Fév. : projet de carte scolaire

Mars: demande de dispo ou de temps partiel
Résultats des permutations

Avril: mouvement
Demande d'un congé formation

Mai : demande d'exéat
Fin mai : résultats du mouvement (1ère phase)

fin Juin: résultat de la 2ème phase du mouvement et des exéats

Attention: les périodes sont indicatives et peuvent varier d'une année sur l'autre, donc surveillez le site de la Direction Départementale et surtout LISEZ :

Pari Syndical 89



fenêtres s/ cours
Le journal du SNUipp-FSU

POUR





Septembre 2019

30	V	Pré-rentree	
31	S		
1	D		
2	L		36
3	M		
4	M		
5	J		
6	V		
7	S		
8	D		
9	L		37
10	M		
11	M		
12	J		
13	V		
14	S		
15	D		
16	L		38
17	M		
18	M		
19	J		
20	V		
21	S		
22	D		
23	L		39
24	M		
25	M		
26	J		
27	V		
28	S		
29	D		
30	L		40

Octobre 2019

1	M		
2	M		
3	J		
4	V		
5	S		
6	D		
7	L		41
8	M		
9	M		
10	J		
11	V		
12	S		
13	D		
14	L		42
15	M		
16	M		
17	J		
18	V	20ème Université d'Automne	
19	S	du SNUipp	
20	D	à Port Leucate	
21	L		43
22	M		
23	M		
24	J		
25	V		
26	S		
27	D		
28	L		44
29	M		
30	M		
31	J		

Novembre 2019

1	V		
2	S		
3	D		
4	L		45
5	M		
6	M		
7	J		
8	V		
9	S		
10	D		
11	L		46
12	M		
13	M		
14	J		
15	V		
16	S		
17	D		
18	L		47
19	M		
20	M		
21	J		
22	V		
23	S		
24	D		
25	L		48
26	M		
27	M		
28	J		
29	V		
30	S		



2019 2020



Décembre 2019		
1	D	
2	L	49
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	50
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	51
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	52
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	44
31	M	

Janvier 2020		
1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	19
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	20
14	M	
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	21
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	22
28	M	
29	M	
30	J	
31	V	

École:

Mairie:

RASED:

Maître référent:

D.A. : 03 86 72 20 00

I.E.N.:.....

Division du personnel: 03 86 72 20 21 (ou 24)

Division des services financiers:

- IA 89: 03 86 72 20 05
- Plate forme 1er degré Dijon: 03 80 44 84 89
Demander votre gestionnaire par rapport à votre nom.

Secrétaire du CHSCT:

Claire Thomas-André, sst-sec89@ac-dijon.fr

Médecin de prévention : 03 80 44 87 69

Assistante Sociale: 03 86 72 20 55

ESPE: 03 86 72 03 10

CDDP: 03 86 52 57 14

USEP: 03 86 46 80 62

OCCE/JPA: 03 86 52 63 55

MAIF: 03 86 72 38 00

MGEN: 36 76

Autonome: 03 86 51 74 37

MAE: 02 32 83 60 89

PEP: 03 86 94 98 00

Ligue de l'ens. : 03 86 51 32 35



Février 2020

1	S	
2	D	
3	L	49
4	M	
5	M	
6	J	
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	50
11	M	
12	M	
13	J	
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	51
18	M	
19	M	
20	J	
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	52
25	M	
26	M	
27	J	
28	V	
29	S	



Mars 2020

1	D	14
2	L	
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	15
9	L	
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	16
16	L	
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	17
23	L	
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	18
30	L	
31	M	

Avril 2020

1	M	14
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	
7	M	
8	M	15
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	Pâques
14	M	
15	M	16
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	
22	M	17
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	
29	M	18
30	J	



AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!



Le SNUipp 150
VOUS OUVRE LA VOIE.

LE BLOG du SNUipp89

Revoir la politique salariale et améliorer les carrières, c'est pour quand ?

Un non-rendez-vous salarial

Malgré les belles promesses, lors du Rendez-vous salarial de juillet, le gouvernement a refusé une nouvelle fois d'augmenter les salaires des agent-es de la Fonction publique ! Pas de dégel de la valeur du point d'indice, pas de mesures générales, pas d'abrogation du jour de carence : inacceptable !... et dans le même temps, les cotisations retraite augmentent, l'inflation se poursuit, la CSG est mal compensée. Quant aux contractuel·les, ils devront également attendre pour que leur rémunération s'améliore. Le gouvernement officialise par là même une perte conséquente du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agent-es publics.

C'est une nouvelle forme de mépris du travail et de l'engagement des enseignant-es : en début de carrière, leurs rémunérations sont proches du SMIC, leurs conditions de travail se dégradent en même temps que leur pouvoir d'achat, rendant de moins en moins attractif notre métier.

Pour un déroulement de carrière fluide et optimal

Seule la mise en œuvre des dernières mesures du protocole PPCR, permet une amélioration du déroulement des carrières, plus visibles en milieu et en fin de carrière : l'accès à la hors-classe permet à un plus grand nombre d'ex instits et de PE d'accéder à un second grade : 15 000 collègues cette année et 17 000 annoncés l'année pro-

chaine. Mais l'accès à la classe exceptionnelle exclut encore trop de collègues qui n'ont pas exercé les « bonnes » fonctions pendant au moins 8 ans, ou qui ne sont pas arrivés au dernier échelon de la hors classe pour remplir les conditions de promouvabilité. Il apparaît ainsi dans un certain nombre de départements que des promotions sont perdues faute de PE promouvables. Cette situation doit évoluer : les échelons de la classe exceptionnelle doivent être transformés en échelons supplémentaires de la hors classe de sorte que tous les collègues puissent approcher l'indice 1000 avant leur retraite sans fausse sélection au mérite.

Il y a urgence !

Le gouvernement doit impérativement revoir sa politique salariale et s'engager dans la poursuite de la revalorisation des carrières et des traitements : la rémunération des enseignant-es doit être au même niveau que celle des cadres de la Fonction publique ou du secteur privé. C'est d'autant plus urgent que la future réforme des retraites, de l'aveu même du gouvernement, serait particulièrement défavorable aux fonctionnaires en raison d'une telle politique salariale.

C'est pourquoi, le SNUipp avec la FSU continuera de défendre le pouvoir d'achat des agent-es publics afin d'obtenir une réelle reconnaissance de leur travail et de leur engagement au service de l'intérêt général.

Retraites : vers une réforme systémique dangereuse pour les fonctionnaires

59,5 ans, c'est l'âge moyen de départ à la retraite des enseignant-es des écoles en 2017. Cet âge est en constante augmentation en raison des réformes successives.

Tout en renonçant à une nouvelle réforme paramétrique qui aurait notamment introduit des pénalités supplémentaires pour un départ en retraite avant 64 ans, le gouvernement s'engage dans une réforme dite "systémique" (passer d'un système par répartition à un système par points) qui prendrait effet à partir de 2025.

Système à points ça change quoi ?

Dans le système actuel, le montant des pensions dépend des rémunérations perçues les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et du nombre de trimestres validés. S'il a été dégradé par les réformes passées, ce système est viable et présente un certain nombre de garanties, notamment par la mise en œuvre d'une solidarité intergénérationnelle permettant de compenser des situations d'interruption ou de réduction de carrière.

Dans le nouveau système qui serait basé sur les cotisations transformées en points, c'est l'ensemble des rémunérations perçues pendant la carrière qui serait pris en compte dans le calcul du montant de la pension. Cela tirerait obligatoirement vers le bas le montant des pensions.

Les primes et les indemnités seraient prises en compte mais cela pénaliserait les enseignant-es du 1er degré qui

ne perçoivent que très peu d'indemnités, 8% de la rémunération totale en moyenne, quand la moyenne perçue par les fonctionnaires est de 23%.

Dans un système à points, il est impossible de connaître à l'avance le montant de la future pension car le taux de conversion du point ne sera connu qu'au moment du départ à la retraite. À cela s'ajouterait le risque d'un ajustement de la valeur du point aux ressources affectées (la part du PIB utilisée pour les retraites) qui entraînerait la paupérisation des nouveaux retraités.

Dans un système à points, on ne sait pas comment les mesures de solidarité se traduiraient, ni comment elles seraient financées (cotisations ou impôts ?).

Les femmes seraient les premières à pâtir de cette réforme, et d'une baisse certaine de leur pension, du fait de carrière plus courtes, plus heurtées et de postes moins bien rémunérés.

Le SNUipp et la FSU s'opposent à ces réformes injustes qui vont créer plus d'inégalités, moins de transparence et auront pour conséquence de réduire l'ensemble des pensions.

Des solutions de financement existent qui permettrait de revaloriser de façon significative les pensions : fin de l'exonération de charges sur les entreprises et du CICE, rétablissement de l'ISF.

Johann Goût



Évaluation

**Injonction paralysante ou levier pour la réussite :
comment dépasser les contradictions ?**



avec Patrick PICARD

Instituteur, puis professeur des écoles, Patrick Picard a creusé la question, dans ses différentes fonctions, à l'articulation entre la recherche et la formation. Lors de ses dix dernières années, au Centre Alain-Savary de l'Institut Français de l'Éducation, il a contribué à produire des ressources pour la formation à partir de l'activité réelle des élèves et des enseignants dans les classes.

Pourquoi ce stage ?

Les évaluations CP/CE1 de septembre 2018, ont provoqué un grand émoi dans la profession : conçues par les cognitivistes du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale, elles ont été jugées inadaptées par les enseignants, ont suscité incompréhension, doute et inquiétude quand aux objectifs réels de l'opération. Tant sur le plan syndical que sur le plan professionnel, nous avons souhaité, par ce stage, revenir sur cette **affaire, analyser ce qui s'est passé pour aller plus loin : réinterroger l'évaluation aux différents niveaux, la remettre dans le contexte de la classe, la penser ensemble à la lueur de la recherche, analyser les propositions ministérielles, leurs conceptions, leurs conséquences.**

Le stage

Il s'articulera sur l'alternance d'ateliers, d'échanges entre collègues présents et apports de Patrick Picard, toujours dans cette idée de chercher à comprendre ce que l'on fait, pourquoi on le fait et pourquoi parfois, on ne sait plus comment faire.

Il sera structuré autour de cinq points :

- *Le retour sur les évaluations, observation précise de certains items*
- *Différentes approches de recherche autour de la question de l'évaluation : à quelles conditions l'évaluation peut-elle aider les enseignants à construire leur enseignement, dans les différentes disciplines du primaire ?*
- *Évaluer en maternelle, un travail différent ?*
- *Exemples issus de la pratique : nous, concrètement, ce qu'on fait déjà et qu'on aime bien faire, qui nous semble intéressant et faisable*
- *Pistes concrètes pour le travail collectif dans les temps de concertation/formation*

Préparer le stage

Quelques semaines avant le 19 novembre, un lien sera mis sur le site et envoyé aux participant.e.s, qui vous emmènera à un questionnaire en ligne proposé par Patrick Picard. Vos réponses constitueront le **matériau de base du stage, dans l'esprit d'être au plus près des préoccupations et des pratiques de terrain.**

Nous comptons sur vous pour faire cette démarche indispensable à sa construction. Et pour enrichir la réflexion, des propositions de documentation vous seront également communiquées.

Afin que nous puissions vous envoyer toutes ces données, **INFORMEZ-NOUS DE VOTRE INSCRIPTION AU STAGE, SANS ATTENDRE LA RÉPONSE DE L' ADMINISTRATION... qui ne répond jamais... ou si peu...**

Le repas du midi

Il sera coopératif et pris sur place avec toutes les bonnes choses que chacun.e aura apportées.

Question à Patrick Picard

Cet émoi suscité par les évaluations de septembre 2018, comment le traduis-tu, que dit-il de la profession ? Du système éducatif ? De l'acte d'enseigner ?

« Les enseignants ont raison d'être méfiants sur ce que l'institution fait du travail qu'elle leur demande de faire. Comme beaucoup de choses en éducation, l'évaluation des élèves peut être la meilleure et la pire des choses. Parmi les critiques légitimes, citons :

→ Le « teaching to the test » qui a fait la preuve de sa dangerosité dans les pays anglo-saxons : on évalue ce qui est testable par des procédures papier-crayon ou sur des supports numériques, et on laisse de côté ce qui n'est pas facile à évaluer, ou ce que les concepteurs de tests jugent peu important. Double risque : focaliser l'attention des enseignants sur certaines des compétences à acquérir, et favoriser le « bachotage » des classes précédentes pour avoir de bons résultats à ces tests.

→ Évaluer des compétences qui ne sont pas encore acquises, et faire croire que les élèves qui ne les maîtrisent pas encore sont en difficulté. Par exemple, extraire un phonème en début de CP est totalement (et légitimement) hors de portée pour trois quarts des élèves.

→ Mettre la pression sur les enseignants pour leur faire croire que pour faire maîtriser une compétence identifiée comme mal maîtrisée, il suffirait de multiplier les temps d'entraînement sur des tâches de même type. Or, les enseignants savent bien que si c'est parfois nécessaire, de nombreuses autres pistes sont possibles : apprendre à mieux maîtriser l'accord sujet-verbe passe aussi par de multiples occasions de produire des écrits dans différents contextes.

→ Vouloir comparer les écoles ou les classes dans un but de mise en concurrence

→ Plus généralement, la tentation de normer les pratiques enseignantes au nom des « méthodes qui ont fait leur preuve », de caporaliser, d'homogénéiser, de contrôler, de mettre au pas. Or, quoi qu'en disent certains prophètes autoproclamés, les recherches en éducation ne permettent pas d'écrire le manuel du Castor Junior du bon enseignant, et leurs résultats parfois contre-intuitifs ont besoin d'être digérés par des formateurs compétents et à l'écoute de la profession pour ne pas se transformer en prescriptions dangereuses

→ Enfin, un certain nombre de discours sur l'apprentissage minimise fortement la part du social dans le développement des enfants, comme si des procédures rationnelles et des entraînements ciblés pouvaient être le remède aux inégalités. C'est selon moi un discours démagogique qui cherche à minimiser plusieurs décennies de recherches sur ce que l'École doit faire pour rendre accessible à tous le sens des savoirs scolaires.

Cependant, ces critiques ne doivent pas exonérer la profession, ses formateurs et ses cadres de ses responsabilités : pour que l'École joue son rôle dans la réduction des inégalités, et qu'elle ne se contente pas de reproduire les inégalités de naissance, les enseignants doivent collectivement pouvoir travailler, à partir des connaissances des différentes disciplines de recherche, à comprendre la nature des difficultés que les élèves rencontrent dans les apprentissages, dans les différentes disciplines.

L'évaluation, au sens d'une observation précise et documentée de ce qui fait difficulté, est donc indispensable, selon différentes modalités. Ce sont justement ces différents possibles qui doivent être travaillés, discutés, controversés par le métier.

Évaluer, pour faire progresser, c'est chercher comment une évaluation peut être juste, au sens de justice comme au sens de justice, pour apprendre à se méfier de ses intuitions, de ses jugements de valeur, pour mesurer les progrès davantage que pour créer des catégories, pour mieux réguler son enseignement, comprendre ce qui doit être enseigné et ne l'a peut être pas été, mais aussi pour renforcer chez les enseignants la capacité à comprendre une production d'élève.

On comprend donc qu'on est là à mille lieux d'une simple procédure « remplir des tests » pour « avoir des programmes de différenciation tout faits ».

Nous verrons lors de la journée à quelles conditions c'est possible pour une profession à qui on demande chaque jour davantage en lui donnant de moins en moins les moyens d'un travail de qualité, de temps de réflexion collective sur son action, et de moins en moins de temps de formation ...



Propos recueillis par Michèle Vannini, pour la Commission Pédagogique,

Comment s'inscrire



- **demande d'autorisation d'absence à envoyer avant le 19 octobre** (délai de un mois)
- Modèle de lettre sur le site 89.snuipp.fr, onglet OUTILS PRATIQUES
- Et dans le même temps, **PENSEZ À NOUS INFORMER** de votre demande en écrivant au snu89@snuipp.fr

